



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe  
bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 872-3568  
Télécopieur : (514) 872-2556  
ocpm.qc.ca

**Projet de règlement P-03-044 modifiant le plan d'urbanisme  
afin d'y incorporer un document complémentaire**

Rencontre préparatoire aux audiences de la semaine du 19 mai 2003

Date : 14 mai 2003  
Heure : 9h30 à 10h30  
Lieu : OCPM  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal (Service du développement économique et urbain (SDÉU))

M. Gilles Galipeau  
Mme Claire Morissette  
M. Jean-Claude Cayla  
M. Martin Éthier

Des arrondissements

M. Éric Paquet  
Mme Cybèle Kahalé  
M. Normand Trottier  
Mme Johanne Gagnon  
Mme Diane Garand  
M. Claude Laurin  
M. Mario St-Jean  
Mme Colette Gauthier  
M. Benoit Turenne  
M. Patrick Martel  
Mme Josée Racicot  
M. Luc Gagnon

***Arrondissement***

Saint-Laurent  
Saint-Laurent  
Lasalle  
Lasalle  
Plateau Mont-Royal  
Plateau Mont-Royal  
Dorval/Ile-Dorval  
Dorval/Ile-Dorval  
Ville-Marie  
Rosemont-La-Petite-Patrie  
Rosemont-La-Petite-Patrie  
Rosemont-La-Petite-Patrie

De l'OCPM

M. Jean Paré	commissaire
M. Yves Archambault	commissaire
M. Joshua Wolfe	commissaire
M. Jean-François Viau	président
M. Alain Cardinal	secrétaire-général
M. Luc Doray	directeur des services administratifs
M. Pierre Lizotte	analyste
Mme Sophie Hamel-Dufour	analyste
M. Rémi Manesse	analyste

La rencontre est présidée par M. Jean Paré et M. Pierre Lizotte agit comme rapporteur.

**1- Présentation des commissaires, des analystes et des participants**

M. Jean Paré présente aux participants, Messieurs Yves Archambault et Joshua Wolf qui sont les deux autres commissaires siégeant sur cette commission, ainsi que les analystes qui assistent les commissaires, soit :

- M. Pierre Lizotte qui accompagne M. Wolfe
- Mme Sophie Hamel-Dufour qui accompagne M. Archambault
- M. Rémi Manesse qui accompagne M. Paré

On invite chacun des participants à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Les arrondissements convoqués sont ceux où se tiendront les audiences publiques de la semaine du 19 mai. Ils sont tous représentés à la réunion :

- Dorval/Ile-de-Dorval
- Lasalle
- Plateau Mont-Royal
- Rosemont/Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Ville Marie

**2- Rôle respectif**

M. Paré explique la démarche de la commission et le rôle de chacun des acteurs : commissaires, analystes, secrétaire de séance et représentants du Service de développement économique et urbain et de l'arrondissement.

**3- Objet de la consultation publique**

Le document complémentaire, qui fait l'objet de la consultation publique, est prévu dans la charte de la ville de Montréal et dans la loi. Il s'agit d'un document technique qui implique, pour les arrondissements, l'obligation d'ajuster leur réglementation dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur.

La consultation publique dans les arrondissements vise à permettre aux citoyens de cerner les conséquences concrètes du document complémentaire sur leur arrondissement. Les possibles modifications aux règlements de l'arrondissement peuvent donc être abordées lors de cette consultation.

La consultation publique est l'occasion de recueillir questions, les points de vue, les commentaires et les attentes des citoyens. En règle générale toutes les questions sont reçues. En effet, même les questions des citoyens qui ne concernent pas directement le document complémentaire peuvent s'avérer utiles pour alimenter les réflexions et les actions futures, au niveau local. Lorsque la question ne concerne pas le document complémentaire le président demande habituellement que la réponse soit la plus brève possible.

Outre les séances en arrondissement, il y aura en juin des plénières pour les secteurs Est, Ouest et Centre de la ville. Celles-ci seront l'occasion pour des citoyens ou des groupes d'intérêt de présenter un mémoire eu égard au document complémentaire.

Tous les documents reçus ou produits dans le cadre de ces audiences seront accessibles sur le site internet de l'OCPM.

L'Office mettra à la disposition des citoyens, à chaque audience, un document sur :

- le mandat de l'office
- le déroulement des séances
- le code de déontologie des commissaires
- le dépôt des mémoires

#### 4- Séance de consultation publique

Le calendrier des séances de la semaine du 19 est le suivant :

Date	Arrondissement	Commissaire/ Analyste
20	Plateau Mont-Royal	Jean Paré/Rémi Manesse
	Ville-Marie	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
21	Lasalle	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
	Dorval/Ile-de-Dorval	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
	Rosemont/Petite-Patrie	Jean Paré/Rémi Manesse
22	Saint-Laurent	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour

La séance en arrondissement comporte deux parties.

La première partie comprend :

- Le discours d'ouverture du président de la séance,
- La présentation du document complémentaire par le SDÉU à l'aide d'un Power Point,
- Les questions des citoyens.

La seconde partie est consacrée à recevoir les commentaires et opinions des citoyens

Outre le déroulement normal des séances, les points suivants sont précisés.

- Les questions et les réponses sont adressées au président de la séance.
- Les élus présents sont considérés comme citoyens et sont donc sujets aux mêmes règles de participation;



- Lors de la période de commentaires et d'opinions, les fonctionnaires de la ville et de l'arrondissement se retirent des tables à l'avant.
- En autant que l'arrondissement dispose des équipements, l'enregistrement des séances est apprécié. En cas d'enregistrement, avertir le président de séance pour qu'il mentionne ce fait dans son discours d'introduction.
- Le compte rendu doit être acheminé à l'Office de la consultation publique en version électronique.

M. Paré précise les règles eu égard à l'usage du français et de l'anglais, notamment dans les arrondissements bilingues

Règle 1 : Tout citoyen peut s'adresser au président de la séance dans l'une ou l'autre langue et les réponses respecteront son choix linguistique. Cela s'applique à tous les arrondissements.

Règle 2 : Dans tous les arrondissements, la présentation Power Point du Service de développement économique et urbain se fera en français. Cela dit, dans le cas des arrondissements bilingues, il appartient au président de séance d'évaluer les ajustements requis et des éléments de présentation peuvent être formulés dans les deux langues. Une version papier en langue anglaise de la présentation Power Point du Service de développement économique et urbain sera disponible.

#### **5- Impact du document complémentaire dans chacun des arrondissements**

M. Paré invite les représentants des arrondissements à faire état de leurs perceptions en termes du nombre de participants attendu (personnes ou groupes) et des enjeux ou questions susceptibles d'être soulevés eu égard au document complémentaire.

Les commissaires notent l'information pour les arrondissements dont ils présideront les séances.

On vérifie auprès des arrondissements si l'avis a été publié dans les journaux locaux. La réponse est positive.

#### **6- Levée de la rencontre**